

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction d'arrondissement CFF II, commune de Cham/ZG	Domaine de la gare, Cham, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	31 mars 89 (31 janv. 89)	
Administration communale d'Orsières	Centre scolaire à Orsières, CP	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1988 et architectes valaisans établis en Suisse avant la même date	Avril 89 (18 nov. 88)	23/88 B 182
Ville de Lausanne, Direction des travaux et Direction des finances	Bâtiments du front de lac, Ouchy, CP	Architectes reconnus par l'Etat de Vaud, établis ou domiciliés dans la commune de Lausanne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ainsi que cinq architectes invités	24 avril 89 (23 déc. 88)	25/88 p. 17 des annonces
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Nouvelles constructions dans le quartier du Grosshof, Kriens/LU	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne depuis le 1 ^{er} janvier 1987 ou originaires de ce canton	22 mai 89 (27 janv. 89)	
Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	31 mai 1989 (31 oct. 88)	17/88 B 118
Commune de Pully, Direction de l'urbanisme et des constructions	Aménagement du quartier des Anciens-Moulins, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés à Pully avant le 1 ^{er} octobre 1988	26 juin 89 (10 févr. 89)	1-2/89 B 2
Direction d'arrondissement CFF III, ville de Baden	Domaine de la gare, Baden, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton d'Argovie depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	30 juin 89 (31 mars 89)	
Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN)	Protection de l'habitat contre le bruit de la route, CI	Architectes, urbanistes, aménagistes, acousticiens établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1988, citoyens suisses	8 septembre (15 avril 89)	7/89 B 54

Nouveaux dans cette liste

Société «Relais du Saint-Bernard»	Centre de ravitaillement de Martigny, restoroute des Iles, lieu-dit «Etang du Rosel», CP	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes valaisans domiciliés en Suisse (REG A ou B, dipl. EPF ou ETS)	Mi-juillet 89 (mi-avril 89)	7/89 B 54
Commune de Gênes (Italie)	Restructuration et réhabilitation de la «Piazza Dante», CI	Concours ouvert à tous les ingénieurs ou architectes, individuellement ou en groupe	2 sept. 89 (15 mai 89)	
Office européen des brevets	Concours en deux temps (CI et CP) pour un bâtiment administratif pour l'Office européen des brevets, La Haye	Architectes européens habilités au plus tard le 1 ^{er} janvier 1989 à pratiquer dans un pays membre de l'Office	31 mai 89 (14 avril 89)	8/89 B 62

Expositions

Holding Lausanne-Ouchy, Lausanne	Aménagement du lieu-dit «Gare du Flon» - Projet Botta-Mangeat (commande)	Rue de Genève 23, Lausanne. Ouvert jusqu'au 31 mars, lundi-vendredi de 14 à 19 h, samedi-dimanche de 10 à 12 h		
Expo 92 Sevilla - OSEC	Participation suisse à l'Exposition universelle de Séville 1992, CI	EPFZ, ETH-Zentrum, Rämistrasse. Ouvert du 4 au 7 avril, de 9 à 17 h		18/88 B 130
Office des constructions fédérales (4), Zurich	Plan directeur et extension de l'EPFZ-Hönggerberg, CI	Local d'exposition, Hallenbad, Wallisellenstr. 100, Zurich Oerlikon. Ouvert du 28 au 31 mars de 15 à 20 h		

Carnet des concours

Participation suisse à l'Exposition universelle de Séville 1992 – Concours d'idées

Résultats

Organisé par l'OSEC à la demande de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (COCO), ce concours d'idées a mis en lice 91 projets.

Le jury, présidé par M. R. Schaller, secrétaire général du Département des affaires étrangères, a attribué cinq prix et invité les auteurs des idées retenues à approfondir leur étude. Une deuxième sélection aura pour but de désigner, parmi les cinq projets primés, celui dont Séville verra la réalisation.

Les créateurs des projets primés sont :

- Groupe de travail Max Keller, Zurich
- Frères Smolenicky, Zurich
- Groupe de travail M. Schwielfert, Dornach
- Vincent Mangeat, Nyon
- Team Bootz & Grolimund, Zurich.

Du 4 au 7 avril 1989, dix-huit projets sélectionnés par le jury dans un premier tour, dont les travaux des cinq finalistes, seront exposés pour le public à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH-Zentrum, Rämistrasse, ouvert de 9 à 17 heures).

Bibliothèque de France – Concours international d'idées

Ouverture

Le président de la République française souhaite créer une très grande bibliothèque dénommée «Bibliothèque de France», d'un type entièrement nouveau, qui devra couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous, utiliser les techniques les plus modernes de transmission des données, pouvoir être consultée à distance et entrer en relation avec d'autres bibliothèques européennes.

Le concours a pour objet d'explicitier l'approche des candidats au niveau des idées pour l'organisation spatiale, la définition architecturale et l'insertion dans le site du ou des bâtiments qui composeront cette Bibliothèque de France.

Le ou les bâtiments couvriront, hors œuvre, 150 000 à 200 000 mètres carrés comprenant :

- des salles d'exposition et de consultation publique de dimensions variées, ayant recours à des techniques de haute performance ;
- des locaux importants de stockage et de réserves partiellement robotisés ;
- des bureaux et des ateliers ;
- des lieux d'accueil et une galerie marchande ;
- des locaux techniques annexes.

Lieu : Paris.

Les langues officielles du concours sont l'anglais et le français.

Jury

Un jury international composé suivant les règles fixées par l'Union internationale des architectes (UIA) sélectionnera

parmi les candidats un maximum de vingt invités à participer au concours.

Le jury retiendra quatre projets et les présentera au maître de l'ouvrage à qui reviendra le choix final du lauréat.

Rémunération des candidats

Chacun des vingt candidats présélectionnés recevra une rémunération de 150 000 francs français. De plus une prime de 75 000 francs français sera accordée à chacun des auteurs des quatre projets retenus par le jury.

Calendrier

Date limite de réception des candidatures : 14 avril 1989, avant 16 heures (heure française).

Première réunion du jury, sélection des invités : mi-avril 1989.

Envoi des dossiers aux concurrents : 21 avril 1989.

Date limite d'envoi des projets : 7 juillet 1989.

Réunion du jury : fin juillet 1989.

Inscription

Seront sélectionnés les architectes ayant le droit d'exercer la profession d'architecte dans leur pays ; ayant réalisé récemment des œuvres en rapport avec le projet ou ayant participé à un concours international d'importance similaire.

Les candidats devront produire un dossier au format maximal de 21 x 29,7 cm (A4), comprenant :

- nom de l'architecte ou des architectes responsables, com-

position de l'équipe, adresse, numéro de téléphone et/ou de téléfax ;

- une attestation du fait qu'ils ont le droit d'exercer la profession d'architecte dans leur pays ;
- un curriculum vitae de deux pages maximum, faisant état de leurs réalisations et des concours auxquels le(s) candidat(s) a(ont) participé ;

- cinq diapositives illustrant des œuvres récentes ou en rapport avec le projet.

Il ne sera perçu aucun droit d'inscription.

Les candidatures doivent être transmises à l'Association pour la Bibliothèque de France, 1, place Valhubert, F-75013 Paris, où l'on peut également demander des renseignements complémentaires.

Protection contre le bruit – Concours d'idées

Ouverture

L'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), en collaboration avec la Fondation IKEA, la Société suisse des entrepreneurs, les villes de Bâle, Berne, Chiasso, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel, Zurich, organise un concours d'idées sur le plan national. Le but du concours est de proposer des solutions permettant de coordonner les mesures de protection contre le bruit et une bonne structuration de l'habitat, du lieu de travail et de l'environnement dans des zones où le bruit de la route est intense.

Les villes de Bâle, Berne, Chiasso, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel et Zurich ont fourni des exemples qui seront l'objet du concours.

Les propositions doivent satisfaire aux prescriptions de la lutte contre le bruit, tout en respectant une bonne structuration. Les participants sont toutefois habilités à présenter des variantes s'écarter du droit applicable pour le concours, pour

autant qu'elles permettent de mieux atteindre les objectifs de protection contre le bruit et de structuration du milieu bâti, ce qui serait une contribution à l'amélioration des prescriptions pour une ville où il ferait bon vivre.

Sont autorisés à prendre part au concours tous les architectes, urbanistes, aménagistes et acousticiens qui ont leur domicile ou leur siège professionnel en Suisse depuis le 1^{er} janvier 1988 au moins, ou qui sont citoyens suisses.

Les documents relatifs au concours en général (programme, description des tâches) peuvent être retirés auprès de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), Schänzlihalde 21, 3013 Berne. Les documents particuliers (plans, photos) peuvent être retirés jusqu'au 10 mars 1989, contre versement d'un montant de Fr. 200.-, directement auprès des villes concernées. Les plans et les rapports devront être envoyés avant le 30 juin 1989.

Centre de ravitaillement de Martigny, restoroute des lles au lieu-dit «Etang-du-Rosel»

Ouverture

La Société «Relais du Saint-Bernard» organise en collaboration avec la Société de promotion des restoroutes valaisans un concours d'architecture pour la réalisation de ce futur centre. Le concours est ouvert aux architectes établis en Valais avant le 1^{er} janvier 1989 ainsi qu'aux architectes d'origine valaisanne domiciliés en Suisse. Conditions d'admission : REG (A ou B), diplôme EPF ou ETS. Préinscription : jusqu'au 30 mars

1989, Relais du Saint-Bernard Martigny SA, p.a. Atelier d'architecture Bonvin et Vuillamoz, case postale 424, 1920 Martigny. *Inscription définitive et retrait des documents de base* : mi-avril 1989. Les projets devront être rendus à la mi-juillet 1989. Les dates définitives seront communiquées aux participants préinscrits avec le règlement et le programme.

Le président du jury :
Bernard Attinger,
architecte cantonal

Aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville à Monthey – Erratum

Ingénieurs et architectes suisses N° 5 du 22 février 1989

Une malencontreuse faute de frappe a entaché d'erreur le nom des lauréats de ce concours : ils s'appellent Jean et Olivier Galletti, et non Galfetti comme nous l'avions écrit. Il faut dire que le nom de Galfetti revient

ces temps souvent sur notre table de travail, puisque notre collègue Aurelio Galfetti figurait dans le jury de ce concours et qu'il a remporté le concours pour l'aménagement de la place de la Gare de Lugano ! Toutes nos excuses, assorties de nos félicitations, vont à Jean Galletti.

Tableau des concours – Information complète

Dans le rapport de gestion de la SVIA, que nos collègues ingénieurs et architectes vaudois ont trouvé encarté dans le numéro 6/89 de cette revue, le président de la commission consultative vaudoise des concours d'architecture se plaint, sur le mode mi-persifleur, mi-paternaliste à l'égard de la rédaction, que *Ingénieurs et architectes suisses* ne publie pas dans son tableau des concours *tous* les concours organisés en Suisse: «Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef d'*IAS*, n'est certainement pas sans savoir qu'un grand nombre de nos confrères romands ont des ancêtres en Suisse alémanique et pourraient donc, cas échéant, participer à tel ou tel concours organisé outre-Sarine!»

Rappelons donc à l'intention de ces collègues – que je suis loin de mépriser, étant donné que je partage leurs origines alémaniques – ce que le président Luscher sait parfaitement:

1. Les annonces de concours nous parviennent de notre revue sœur *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*, publiée à Zurich, où paraissent *toutes* les annonces. Le volume annuel total de cette revue a atteint en 1988 1662 pages, contre 670 pour *IAS*. La rubrique d'architecture, y compris les concours, y est assurée à *plein temps* par un rédacteur, qui se trouve de surcroît être le secrétaire de la commission SIA des concours. La parution de *SI+A* est hebdomadaire. La rubrique d'architecture de *IAS* est assurée par un rédacteur travaillant à 20% (ce qui signifie, soit dit en passant, que le tableau des concours est préparé par le rédacteur en chef et la secrétaire de rédaction).
2. Dans la mesure du possible, *IAS* annonce également les concours de Suisse alémanique et du Tessin auxquels sont admis les architectes originaires des communes ou régions concernées. On ne nous fera pas croire que ce fait a échappé à la sagacité du président Luscher.
3. La reprise intégrale tous les quinze jours par *IAS* du tableau des concours paraissant à Zurich nous coûterait environ 22 000 francs par an (traduction, préparation, composition, impression, port supplémentaire), la fréquence restant la moitié de celle assurée à Zurich.
4. Les membres SIA bénéficient d'un rabais de 50% sur l'abonnement à la revue alé-

manique *SI+A*. Ils peuvent donc, pour la modeste somme de 85 francs par an, obtenir chaque semaine dans leur boîte aux lettres une information complète sur tous les concours de Suisse. C'est ainsi qu'ils auraient pu apprendre l'an dernier que la commission scolaire de Bottighofen a organisé un concours pour la construction d'une salle de gymnastique, concours réservé aux architectes domiciliés ou établis à Bottighofen depuis le 1^{er} juin 1986. (Note de la rédaction: pas un mot des architectes originaires de cette charmante localité, mais n'y étant ni domiciliés, ni établis. Je cite cet exemple réel pour que nos abonnés puissent juger de la valeur d'une éventuelle dépense de plus de 20 000 francs par an qu'ils auraient à supporter d'une façon ou d'une autre pour permettre la publication chez nous de ce genre d'annonce.

J'offre en outre un bon de librairie de 20 francs à tout abonné architecte originaire de Bottighofen, à titre de consolation pour n'avoir pas pu participer à ce concours.)

5. Notons enfin que le montant de 22 000 francs permettrait à près de 260 architectes SIA romands de bénéficier de l'abonnement à la revue *SI+A*. Il nous paraît donc plus logique que les intéressés, qui forment sans aucun doute une très petite minorité de nos lecteurs, consentent à une modique dépense, plutôt que d'exiger qu'elle soit à la charge de tous nos abonnés.

Nous remercions le président de la commission consultative de nous avoir donné l'occasion de donner dans nos colonnes une information plus complète sur la question des concours d'architecture et le remercions d'avance de se ranger aux arguments exposés ci-dessus.

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

Actualité

Le «quelque chose en plus» d'Ove Arup¹

La critique d'architecture ne doit pas être un juge; il doit s'engager, et être soit un défenseur soit un procureur; la tiédeur en ce domaine est à proscrire.

François Neyroud²

D'accord avec le principe ainsi énoncé, je ferai observer qu'il est plus facile et plus confortable de critiquer en défenseur qu'en procureur: les intéressés vous sollicitent et vous apprécient. Ulrika Jehle³ constate que «[...] les architectes sont particulièrement susceptibles. Et c'est ainsi que ceux qui commentent l'architecture ont toujours l'impression que la critique, sans cesse réclamée, n'est bien accueillie que lorsqu'elle est positive.»

Or, dans la profession de bâtisseur, où les interrogations sur notre devenir sont multiples et permanentes, il ne me paraît pas que fabriquer des textes de complaisance, illustrés de cro-

quis de recherche, redessinés après coup et spécialement arrangés pour publication, que tout cela puisse servir le débat sur l'architecture.

Les réactions de mécontentement des architectes «artistes (ré)créatifs» (souvent capricieux et orgueilleux) peuvent nous faire sourire: chaque parti architectural est subjectif et, par définition, sujet à interprétation et commentaire.

Mais la critique du «procureur», quand elle se risque à s'exercer sur l'ingénieur, ce spécialiste technocrate qui applique la *règle* et la *norme*, devient pratiquement inadmissible et coupable: le savoir de l'ingénieur génère un produit au service de la justesse technique, une solution strictement fonctionnelle et économique, qu'il décide et ordonne, un décret d'ordre supérieur que les non-initiés doivent accepter religieusement.

Me reviennent en mémoire les réactions furieuses (mais toujours indirectes) qu'ont suscitées mes chroniques de la part de certains mandataires du complexe aéroportuaire genevois. Or ces constructions-là («gros tonnage»), par leurs défauts ou leur absence d'ingéniosité, ne sont pas une exception: dans l'horizon genevois, les grues en cachent d'autres. Sans nous figer sur ce seul exemple, il nous suffit d'aller juste un peu plus loin, dans la direction du nouveau centre sportif du Bois-des-Frères. Nous y retrouverons une structure charpente semblable à celle de la verrière CFF et la même flagrante absence de sensibilité structurale et esthétique.

Ayant réalisé des œuvres aussi médiocres, l'Etat payeur se donne bonne conscience en allouant des aumônes du Fonds de décoration pour planter des «œuvres d'art» par-devant ou badigeonner des couleurs «harmonieuses» par-dessus. Sans cacher ni embellir en quoi que ce soit ces œuvres du hasard, qui gardent la marque du principe de Peter.

Pour conclure avec une bonne et utile lecture, je citerai quelques conseils prodigués par Robert Emmerson⁴, qui a travaillé avec le prestigieux et génial concepteur que fut Ove Arup:

¹ Voir encadré ci-contre.

² *IAS*, 13/88, p. B 93.

³ Ulrika Jehle-Schulte Strathaus: Editorial de *Werk*, B+W, 4/86.

⁴ *Casabella*, N° 542-543, est consacré à l'architecture de l'ingénierie, aux «œuvres de génie» qui résisteront au temps et resteront comme un témoignage de notre temps pour les générations futures.

Ove Arup est né à Londres en 1895. Il y est mort au début de l'année dernière.

D'origine danoise, il fait à Copenhague des études de philosophie et de mathématiques, qu'il complète à l'Université technique royale en obtenant, en 1922, les titres d'ingénieur et d'architecte. En 1923, il revient à Londres avec son cousin, Arne Arup; ils fondent ensemble la société Arup & Arup, ingénieurs et entrepreneurs. En 1948, Ove Arup crée un bureau d'ingénieurs-conseils en ingénierie structurale sous le nom de Ove Arup & Partners Consulting Engineers, et plus tard Arup Associates, Architects Engineers.

Ses œuvres les plus connues sont l'Opéra de Sydney, le Centre Pompidou, le Barbican Centre et l'usine Players à Nottingham.

Visionnaire et idéaliste, Ove Arup a toujours détesté les compromis.